CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

Le mercredi 29 juin deux mille seize, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bruno FORTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Étaient présents : Bruno FORTIER, Pascal FAYOLLE, Claude LEGOUY, Françoise NIVESSE, Michel SPEMENT, Murielle WOLSKI, Virginie DOUAT, Juliette CELESTIN, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Nicoletta WUDARSKI, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Ludwig FOSSE, Julien PICHELIN, Cédric LECOMTE, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS, Florence HARMANT, Jérôme FURET, Monique CHOBEAU, Michel HOULLIER.

Absents ayant donné pouvoirs :
Ronald CLAUX pouvoir à Claude LEGOUY,
Elizabeth SIEGFRIED pouvoir à Bruno FORTIER,
Jacques ZAJDA pouvoir à Françoise NIVESSE,
Sylvain DUBOIS pouvoir à Virginie DOUAT,
Tonia VIVIEN pouvoir à Michel SPEMENT,
Cécilia LAGACHE pouvoir à Ghislaine LEROY,
Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS,
Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Florence HARMANT
Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU

Est désigné(e) secrétaire de séance : Nicoletta WUDARSKI

Le Conseil municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal des délibérations du vingt-cinq mai 2016.

DEL2016-06-01 – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES MEUNIERS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de :

- Donner un avis favorable à la prescription n° 10 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de l'Oise relative à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Études pour l'Aménagement du Chemin des Meuniers,
- Demander que le chemin des meuniers soit transféré au Conseil Départemental qui en deviendra propriétaire et exploitant à la date de dissolution du syndicat,
- Préciser que la présente délibération sera transmise au Préfet de l'Oise, ainsi qu'au Président du Conseil départemental de l'Oise.

DEL 2016-06-02 – CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC ERDF

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- la constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit d'ERDF sur la parcelle AV 478, telle que décrite à la convention ci-annexée,
- la constitution d'une servitude de passage de réseaux au profit d'ERDF sur les parcelles ZL 45, AY 242, et AY 281, telle que décrite à la convention ci-annexée,
- Précise que chacune de ces servitudes est consentie moyennant le versement d'une indemnité de quinze (15) euros, qui sera perçue par titre de recettes,
- Autorise le Maire à signer les conventions de servitudes ainsi que toute pièce s'y rapportant ou nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 abstentions : Arnaud FOUBERT pouvoir à Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Josy CARREL-TORLET, Sophie CLAUS.

DEL2016-06-03 – RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2015 DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

Le Conseil municipal de prendre acte de la présentation des rapports annuels ci-dessous :

- Service de l'eau potable (SAUR)
- Service de l'assainissement (SAUR)
- Service du gaz (GRDF)
- Service de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (société VAGO)
- Service de la fourrière automobile (société KAUDREN)

DEL2016-06-04 – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Claude LEGOUY, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Les ajustements suivants :

Ajustements de crédits en recettes de fonctionnement :

77-7718-020	Produits exceptionnels	5 000,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**5 000,00**

Ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement :

011-611-94	Prestations de service	5 000,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 000,00**

Ajustements de crédits en recettes d'investissement :

Opération 100 : 13-1321-020	Subventions Etat	130 800,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**130 800,00**

Ajustements de crédits en dépenses d'investissement :

Opération 100 : 21-2188-020	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
Opération 100 : 21-21318-020	Autres bâtiments publics	-11 500,00
Opération 102 : 21-21318-324	Autres bâtiments publics	24 000,00
Opération 102 : 21-2161-322	Œuvres et objets d'art	1 500,00
Opération 102 : 21-2161-324	Œuvres et objets d'art	6 000,00
Opération 103 : 21-21312-212	Bâtiments scolaires	50 800,00

Opération 108 : 21-2188-020	Autres immobilisations corporelles	45 000,00
Opération 109 : 21-2113-414	Terrains aménagés autres que voirie	10 000,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**130 800,00**

5 abstentions : Florence HARMANT, Jérôme FURET, Rodrigue FERNANDEZ pouvoir à Florence HARMANT, Jean-Paul LETOURNEUR pouvoir à Monique CHOBEAU, Monique CHOBEAU

DEL2016-06-05 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Sur proposition de Pascal FAYOLLE, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- L'ouverture d'un poste à temps complet d'adjoint administratif 2ème classe,
- L'ouverture d'un poste de Gestionnaire paie à temps complet sur l'ensemble des grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et des rédacteurs territoriaux,
- L'ouverture de deux postes d'agents des espaces verts à temps complet sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

DEL2016-05-06-06 – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE BA 401 – RUE DES COQUELICOTS

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La désaffectation pour partie de la parcelle BA 366, rue des Coquelicots, selon plan en annexe, pour une contenance totale de 66 m²,
- Procéder au déclassement du Domaine public de l'emprise de terrain concernée,
- Décider la vente, à Monsieur et Madame Stéphane RAMALINGAN, d'une parcelle de terrain, rue des Coquelicots, pour une superficie de 66 m², figurant sous teinte jaune au plan annexé,
- Dire que la vente aura lieu moyennant un prix de 15 € le m², prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Charger pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Préciser que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par les acquéreurs,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'urbanisme à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,
- Dire que la recette sera inscrite au compte 77-01-775 « produits des cessions » du budget principal.

DEL2016-05-06-07 – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE BA 402 – RUE DES COQUELICOTS

Sur proposition de Murielle WOLSKI, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- La désaffectation pour partie de la parcelle BA 366, rue des Coquelicots, selon plan en annexe, pour une contenance totale de 136 m²,
- Procéder au déclassement du Domaine public de l'emprise de terrain concernée,
- Décider la vente, à Monsieur et Madame Jacques FILIPPINI, d'une parcelle de terrain, rue des Coquelicots, pour une superficie de 136 m², figurant sous teinte jaune au plan annexé,
- Dire que la vente aura lieu moyennant un prix de 15 € le m², prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- Charger pour la Ville de Crépy-en-Valois, Maître FLEURY-BOYER, notaire à Crépy-en-Valois, de la rédaction de l'acte,
- Préciser que les frais de géomètre, les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette acquisition seront supportés par les acquéreurs,
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint déléguée à l'urbanisme à signer l'acte de transfert de propriété et à intervenir ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,
- Dire que la recette sera inscrite au compte 77-01-775 « produits des cessions » du budget principal.

DEL2016-06-08 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'ASSOC'AU BOEUF
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- Le Maire à signer la convention d'objectif et de partenariat liant la Ville de Crépy-en-Valois et l'Association L'ASSOC' AU BŒUF, portant mise à disposition des locaux, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEL2016-06-09 – MOTION D'INTENTION CONTRE LE PROJET D'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS SUR LES COMMUNES DE PEROY-LES-GOMBRIES ET D'ORMOY-VILLERS PORT PAR LA SOCIETE BOIS DU ROY PAYSAGE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le texte de la motion suivante :

Considérant :

- Que ce projet impacte une zone NATURA 2000 et un espace naturel sensible (ENS),

- Que cette zone est un réservoir de biodiversité avec des espèces (faune et flore) rares et protégées, répertoriée en zones de protection ZNIEFF et ZICO,

- Que cette zone est dans un bio corridor d'importance nationale,

- Que le projet d'enfouissement de déchets est situé au cœur du bassin d'alimentation de captages du Syndicat des Eaux d'Auger Saint Vincent qui alimente en eau potable 13 communes, dont Crépy-en-Valois,

- Que le Syndicat des Eaux d'Auger-Saint-Vincent est le seul qui alimente la commune de Crépy-en-Valois en eau potable,

- Que le bassin d'alimentation d'Auger-Saint-Vincent est le premier Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) bio de la Région Hauts-de-France,

- Que le projet d'enfouissement de déchets est situé à proximité immédiate de l'entrée ouest de la voie verte de la CCPV (Communauté de Communes du Pays de Valois) reliant Ormoy-Villers à Mareuil sur Ourcq,

Vus :

- L'avis formulé par la CCPV, dans le cadre de l'examen conjoint du dossier par l'ensemble des personnes publiques associées en date du 10 janvier 2012 :
  « Contrairement à l'exposé de la note de présentation du projet de révision du PLU d'Ormoy-Villers (page10 et 11), la compatibilité du projet d'écopôle du Bois du Roi : centre de traitement et de valorisation des matériaux incluant un Centre d'Enfouissement Technique (CET) avec le SCOT ne nous paraît pas évidente »,

- Le courrier de Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, en date du 1 février 2016 qui précise : « le projet porté par la société Bois du Roi Paysagé consiste en la création d'une installation de stockage de déchets de construction **et de déchets ménagers** »,

Considérant le souhait des élus crépynois de défendre les intérêts et la qualité de vie des habitants de la commune et du bassin de vie.

Le Conseil municipal de Crépy-en-Valois émet un avis défavorable à la création du projet d'installation de stockage de déchets sur les communes de Péroy-les-Gombries et d'Ormoy-Villers, porté par la société Bois du Roy Paysage.

Cette motion sera transmise à :

- Madame le ministre de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie
- Monsieur le préfet de l'Oise
- Monsieur le sous-préfet de Senlis
- Monsieur le député de la 5ème circonscription de l'Oise
- Monsieur le Président de la Région Hauts-de-France
- Monsieur le Président du Département de l'Oise
- Monsieur le président de la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV)
- Mesdames et Messieurs les maires des communes de la CCPV

DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2016

Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte des décisions n° 48/2016 à n° 60/2016.

48/2016 – MARCHE 16F07 – ACHAT DE MATERIELS ESPACES VERTS

Un marché de fournitures est conclu avec les Établissements SAINTE-BEUVE, à Crépy-en-Valois, comprenant 2 lots :

1) Achat d'un micro-tracteur compact de marque ISEKI : 16.000 €/HT
2) Achat d'une cellule porte-outils et d'outils (brosse de désherbage, désherbeur mécanique, faucheuse rotative) : 17.620 €/HT.

49/2016 – ANIMATION FESTIVAL « DES LIVRES & VOUS »

Un contrat est signé avec l'auteur Sophie LEBOT à Verberie (60410) pour des interventions auprès des scolaires les 21,22 et 23 avril 2016 dans le cadre du festival, prestation rémunérée 750 € nets, la Ville prenant également à sa charge les frais de transport et de restauration.

50/2016 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

À compter du 1er septembre 2016, les tarifs sont fixés comme suit :

	familles domiciliées à Crépy-en-Valois	familles domiciliées hors Crépy-en-Valois
Repas élève	4,49* euros	6,04* euros
Couvert élèves allergiques alimentaires (50% du tarif)	2,25 euros	3,02 euros
Enfants du personnel de la Ville et du CCAS entrés dans la collectivité avant le 1er janvier 2009	2,25 euros	2,25 euros

* - 25% à compter du 2ème enfant de la même famille (élèves déjeunant au moins 3 jours par semaine)
* - 50% à compter du 3ème enfant de la même famille (élèves déjeunant au moins 3 jours par semaine)
* + 50% en cas de repas pris sans être inscrit à la restauration scolaire

Repas adultes	8,09 euros
Repas agents de la Ville et du CCAS entrés dans la collectivité avant le 1er janvier 2009	4,05 euros
Repas vendus aux collectivités, MJC, Centres de loisirs	3,15 euros

51/2016 – FORMATION PROFESSIONNELLE – PREVENTION ROUTIERE

Une convention est signée avec l'association La Prévention Routière Formation - Comité du Val d'Oise, à Pontoise, pour la formation de deux policiers municipaux du 7 au 9 juin 2016, pour un montant total de 840 €/TTC, les frais de déplacement, repas et hébergement étant également pris en charge par la Ville.

52/2016 – MARCHE 16T08 – SOL GYMNASE IRENE CRUYPENNINCK
Un marché de travaux est conclu avec la Société STTS à Cormontreuil (51350) pour la réfection du sol de la salle, pour un montant de 60.799 €/HT + une option de 6.388 €/HT (qui sera retenue si l'état du support ne répond pas aux normes après constat contradictoire).

53/2016 – FORMATION LOGICIEL CIVIL NET RH - GESTION DES ABSENCES
Une convention est signée avec CIRIL SAS, à Villeurbanne (69603) pour la formation d'un agent de la Ville du 1er au 3 juin 2016, dans ses locaux à Paris. La session sera facturée 1.155 € net de toutes taxes.

54/2016 – ANIMATION POUR LE FEU DE LA SAINT-JEAN
Un contrat est signé avec la Société BRIANT SPECTACLES, à Toulouse (31400) pour une animation de jonglerie le 24 juin 2016, pour un montant de 750 €/TTC.

55/2016 – ANIMATION POUR L'INAUGURATION DE CREPY-PLAGE
Un contrat est signé avec la Société BRIANT SPECTACLES, à Toulouse (31400) pour une animation avec un ventriloque et un clown magicien le 8 juillet 2016 à 17h30, pour un montant de 850 €/TTC.

56/2016 – RECOMPENSES SPORTIVES
Pour la promotion 2016, la récompense aux 15 meilleurs sportifs se fera sous forme d'un chèque cadeau d'une valeur fixée à 50 €.

57/2016 – AVENANT A LA CONVENTION BIL n° 4
Un avenant est signé avec la Société S3A pour la mise à disposition de la cellule voisine n° 3 du BIL, pour la période du 10 juin au 31 juillet 2016, moyennant une indemnité forfaitaire de 400 €/HT.

58/2016 – LOCATION / MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR
Un contrat est signé avec la Société NET MAKERS, à Villiers sur Marne (94350) pour la fourniture, pendant 5 ans, d'un Copieur-Imprimante-Scan-Fax de marque CANON, pour un loyer annuel de 888 €/HT (option agrafage externe inclus).
Pour la maintenance : la copie N&B sera facturée 0,0035 €/HT
la copie couleur sera facturée 0,035 €/HT

59/2016 – ANIMATIONS POUR CREPY-PLAGE
Une convention est signée avec la société FREVILLE, à Clichy (92110) pour trois interventions dans le cadre des animations de Crepy-plage, les 8, 16 et 30 juillet 2016, pour un coût total de 1.000 € TTC.

60/2016 – PEL – ATELIER CIRQUE COLLEGE LA FONTAINE
Un avenant à la convention avec l'association CIRCUS-VIRUS est signé afin de prolonger d'une journée, le 21 juin 2016, l'atelier cirque au collège Jean de la Fontaine. La prestation est facturée 50 €/TTC par heure d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h40.
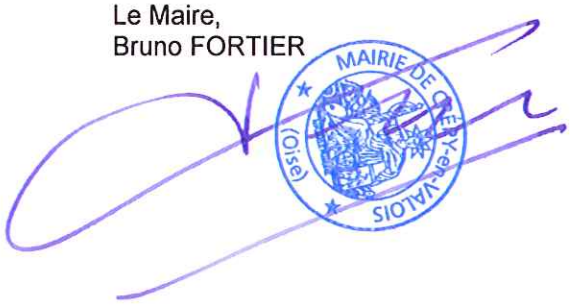
Le Maire,
Bruno FORTIER